Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-020200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 21

Présents :
Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :
Yves COQUELLE à Marianne LOEWERT – Annie DITTRICH à Fleur OURY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Jacques FISCHER à Maurice KECH – Claudine GRAWEY à Daniel BRAUN – Daniel HINDELANG à Sylviane ROTOLO – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL – Yann KELLER à Claude MULLER – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Luc MARCK à Marcello ROTOLO – Aurélie OTTMANN à Dominique ABADOMA –

Absents non excusés :
Jean-Pierre PELTIER – Grégory STICH – César TOGNI –

Assistaient en outre à la séance :
Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :
Dominique ABADOMA, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-020200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Point 2. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

2.2- Attribution de l'accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés *(AB)*

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Un accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés a été conclu pour la période 2019-2022.

Celui-ci arrive à échéance au 30 juin 2022.

Un nouvel appel d'offres en procédure formalisée *(articles R2124-1 et R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique)* a été lancé.

Pour ce faire, la CCRG est aidée par le Cabinet Bernard, recruté en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Dans le cadre de cette procédure, il convient de désigner les candidats les mieux-disants (au maximum quatre opérateurs économiques, sous réserve d'un nombre suffisant), admis à déposer une offre se rapportant aux marchés subséquents pendant toute la durée de l'accord-cadre (quatre ans).

Les services de la CCRG, tous sites confondus, consomment environ 1 400 MWh/an, pour un montant annuel global de l'ordre de 67 000 € TTC (sur la base du prix 2021/2022).

Pour rappel, l'attribution de l'accord-cadre du gaz a pour seul objet de sélectionner les candidats les mieux-disants appelés à pouvoir déposer une offre dans le cadre d'un marché subséquent.

C'est au moment de l'attribution du marché subséquent que le prix définitif de fourniture du gaz est fixé.

Dans le cadre de cette consultation, une seule offre a été réceptionnée, à savoir celle de la SAEML Caléo.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 juin 2022 et a validé l'attribution du présent accord-cadre à la SAEML Caléo.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les Conseillers communautaires siégeant au sein des instances de la SAEML Caléo sont invités à ne pas prendre part au présent vote.

Le Bureau, réuni le 13 juin 2022, a émis un avis favorable.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-020200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- *de valider l'attribution de l'accord-cadre précité au seul candidat ayant déposé une offre, à savoir la SAEML Caléo, pour une période de quatre ans*
- *d'habiliter Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité, ainsi que tout document s'y rapportant*
- *d'habiliter Monsieur le Président, pendant toute la durée de l'accord-cadre, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents et à signer tout document s'y rapportant.*

Messieurs Daniel Braun, Francis Kleitz et Claude Muller et Madame Hélène François-Aullen ne prennent pas part au vote.

Ce point est adopté dont huit procurations – *Yves Coquelle – Annie Dittrich –Jean-Jacques Fischer – Daniel Hindelang – Marie-Christine Hummel – Francis Kohler – Luc Marck – Aurélie Ottmann –.*

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma